

Proposition de loi modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants et l'arrêté royal du 8 janvier 2017 portant exécution de la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des indépendants, n° [3656](#)

La présente proposition a pour objectif de permettre d'offrir aux indépendants un accès plus étendu au droit passerelle (nouvelle dénomination de l'assurance sociale en cas de faillite mise en place en 2017).

Cette couverture sociale porte sur deux volets: le bénéfice d'aides financières ainsi que le maintien des droits à l'assurance maladie invalidité pendant une période de 12 mois maximum par événement. Les 12 mois sont aussi la durée maximum sur la carrière.

La proposition vise à étendre le droit à cette couverture afin de rencontrer l'ensemble des situations de cessations que l'on peut considérer comme malheureuses ou forcées. Cet objectif est atteint par une redéfinition de la cessation forcée, par le relèvement de la limitation de durée de bénéfice ainsi que par le relèvement des plafonds de revenus dans le pilier des cessations dues à des difficultés économiques.

Ce faisant, le présent texte concrétise sous forme de proposition de loi les travaux menés par le ministre des Indépendants, Denis Ducarme, afin d'améliorer le droit passerelle pour les indépendants.

[Lire la discussion](#)

La proposition de loi n° 3656 est adoptée par 106 voix contre 31

Vote nominatif : 023

Oui	106
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhail, De Rover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Heeren Veerle, Jadin Katrin, Jambon Jan, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Lachaert Egbert, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Miller Richard, Muylle Nathalie, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	031
-------------	-----

Almaci Meyrem, Calvo Kristof, Cheron Marcel, Dedry Anne, De Vriendt Wouter, Gilkinet Georges, Nollet Jean-Marc, Schlitz Sarah, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Vuye Hendrik, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Wouters Veerle